

DANSE A NIMES

REGLEMENT

Toute personne désirant faire partie de l'école de danse devra nous fournir :

- Sa fiche d'inscription remplie et l'acceptation du règlement signé
- Une photo d'identité
- S'acquitter des frais de dossier et de sa cotisation.

Toute personne dont le dossier n'est pas à jour ne sera pas acceptée en cours et ne sera pas inscrite dans l'école.

Pour chaque cours :

- En classique : l'élève doit porter un justaucorps, un collant et une paire de demi- pointe. Les cheveux doivent être tenus en chignon, barrettes ou élastiques pour les cheveux courts.
- En jazz : short, débardeur ou brassière et une paire de genouillères. Les cheveux doivent être tenus par un bandeau, barrettes ou élastiques.

Pour éviter tout accident, **les bijoux et téléphones sont interdits pendant les heures de cours.** Prévoir une bouteille d'eau, afin de ne pas sortir du cours.

Les élèves doivent être à l'heure aux cours et rester dans l'enceinte de l'école jusqu'au retour des parents.

Gala de danse :

Celui-ci se déroule au mois de juin au théâtre de Nîmes.

Une billetterie numérotée sera en vente un mois avant la date du spectacle.

Des répétitions sont à prévoir pour les enfants participant au gala, il est important que chaque élève soit présent à toutes les répétitions afin de ne pas pénaliser le travail de groupe.

Enfin la discipline pour tous est un élément majeur de bon fonctionnement. Nous précisons que les répétitions ne sont pas publiques.

Concernant les costumes :

Ils seront confectionnés et vous seront loués ou vendus par l'école de danse.

La préparation du gala commencera juste après les vacances de février.

En remerciant d'avance parents et élèves.

De plus amples détails comme la liste des fournitures, la location des places, les tarifs des costumes vous seront communiqués dans un prochain courrier. Néanmoins, nous attirons votre attention sur le fait que les costumes ne seront distribués qu'après règlement.

EN CAS D'ABSENCE de l'élève, les cours ne seront pas remboursés, mais récupérables tout au long de l'année.

L'école restera ouverte pendant les vacances scolaires sauf période de NOËL.

Le règlement des cotisations se fera dès la rentrée sous forme de 4 chèques correspondant au mois de septembre et aux 3 trimestres. Le règlement de la cotisation annuelle ne sera pas remboursé en cas d'arrêt de l'élève.

L'élève ne participant pas au gala de fin d'année devra basculer dans un autre cours proposé par l'école.

C.N.D (concours national de la confédération de danse)

Nous vous invitons à venir soutenir les élèves de l'école qui y participent en assistant à cet agréable spectacle qui a lieu à Carcassonne.

Les élèves voulant participer au concours doivent se renseigner auprès de leurs professeurs concernant les horaires et tarifs.

Pour chaque participant, des répétitions sont à prévoir le samedi ou autre jour.

L'élève doit avoir 8 ans au 1^{er} Janvier et prendre 2 cours par semaine dans une discipline.

Seul le professeur est habilité à conseiller sur son aptitude à se produire seul devant un jury.

Il est important que chaque élève soit présent à toutes les répétitions et stages organisés pour cet événement afin de ne pas pénaliser le travail de groupe.

Après avoir pris connaissance du règlement de l'école, veuillez remplir le talon ci-dessous et le retourner à l'école de danse.

Bien amicalement,

TUR NATACHA

Coupon à retourner le plus rapidement possible

Mme, Mr parent de l'enfant.....

L'autorise à participer au gala de danse 20... (spécifier l'année du prochain gala)

Ne participera pas au gala 20... (spécifier l'année du prochain gala)

Je soussigné (nom de l'élève) Confirme avoir pris connaissance du règlement intérieur.

Signature de l'élève

Signature des parents